



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 18 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique macroéconomique

Commerce international et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les premiers signes de relance du commerce mondial observés en 2017 se sont poursuivis en 2018, la croissance des échanges commerciaux ayant une fois de plus dépassé la croissance du produit intérieur brut mondial. Bien qu'il s'agisse d'un constat positif, l'intégrité du système commercial multilatéral est menacée, de même que les perspectives d'une croissance soutenue du commerce mondial et la réalisation d'un programme de développement global. Le présent rapport expose les dernières statistiques du commerce et explique dans quelle mesure un système commercial multilatéral redynamisé et résilient permettra au commerce de jouer son rôle de catalyseur dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

* A/73/150.



I. Évolution du commerce

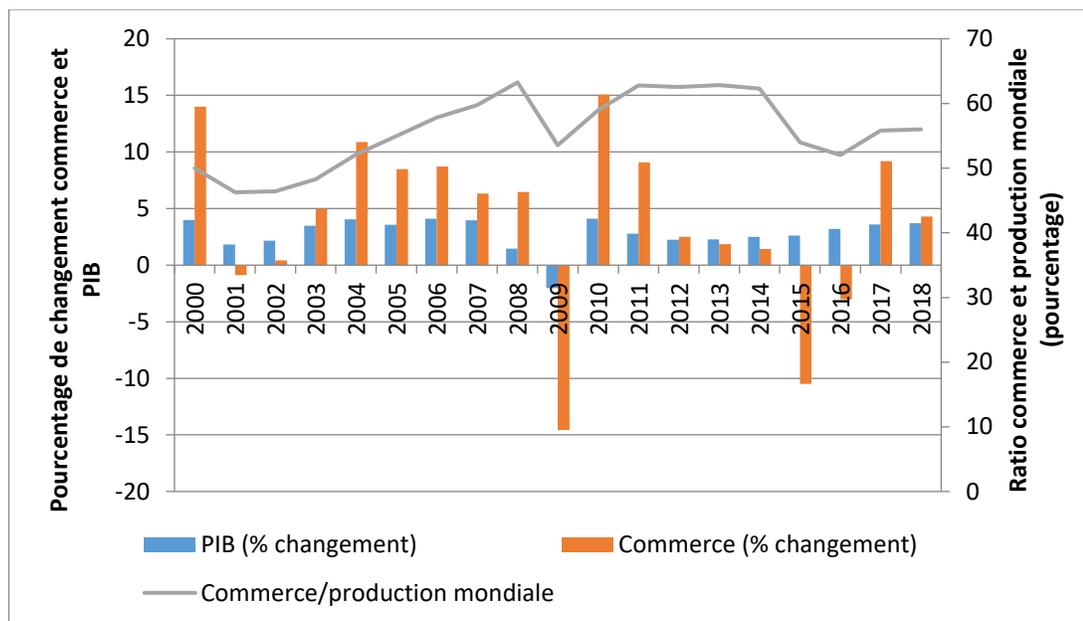
1. En 2017, après deux années de déclin, le commerce mondial a enfin rebondi et connu une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre près de 23 000 milliards de dollars. Malgré cette augmentation, le commerce international est resté à environ 1 200 milliards de dollars en deçà de son niveau record de 2014. D'après les prévisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Département des affaires économiques et sociales, le commerce devrait croître d'environ 4,5 % en 2018, au même rythme que la production mondiale.

2. Malgré cette relance, il convient de noter que la dynamique du commerce international a changé. L'augmentation constante du commerce international qui caractérisait la plus grande partie des années 90 et 2000 a laissé place à une structure plus irrégulière et à une fragilité généralisée. La forte reprise constatée au lendemain de la crise financière de 2008 a été suivie par une lente augmentation des échanges commerciaux, puis par une chute de 12 % en 2015 et une nouvelle baisse de 3 % en 2016. Nous n'avons pas connu deux années consécutives de baisse de la valeur du commerce international depuis le début des années 80.

3. L'évolution du commerce international au cours des cinq dernières années ne cadre ni avec la tendance précédente, ni avec l'environnement économique global. Alors que le commerce international dépassait la croissance économique pendant la plus grande partie des 30 dernières années, les années 2015 et 2016 ont été marquées par une augmentation de la production mondiale et une diminution de la valeur du commerce international¹. Ces dynamiques se reflètent dans l'un des indices les plus couramment employés pour évaluer les tendances de la mondialisation : le rapport entre la valeur du commerce mondial et la production mondiale (voir figure I). Cet indice a stagné à environ 62 % entre 2011 et 2014, pour ensuite diminuer en 2015 et 2016, deux années que l'on qualifie souvent de période de démondialisation. Il est remonté en 2017 mais reste inférieur à son maximum.

¹ Aucune diminution de la valeur des échanges commerciaux n'avait été enregistrée en période d'expansion économique depuis 2001, mais le déclin du commerce international avait été léger cette année-là (moins de 1 %).

Figure I
Croissance économique et croissance du commerce international : 2000-2018



Source : Les calculs du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement (CNUCED) se basent sur les données d'UNCTADstat.

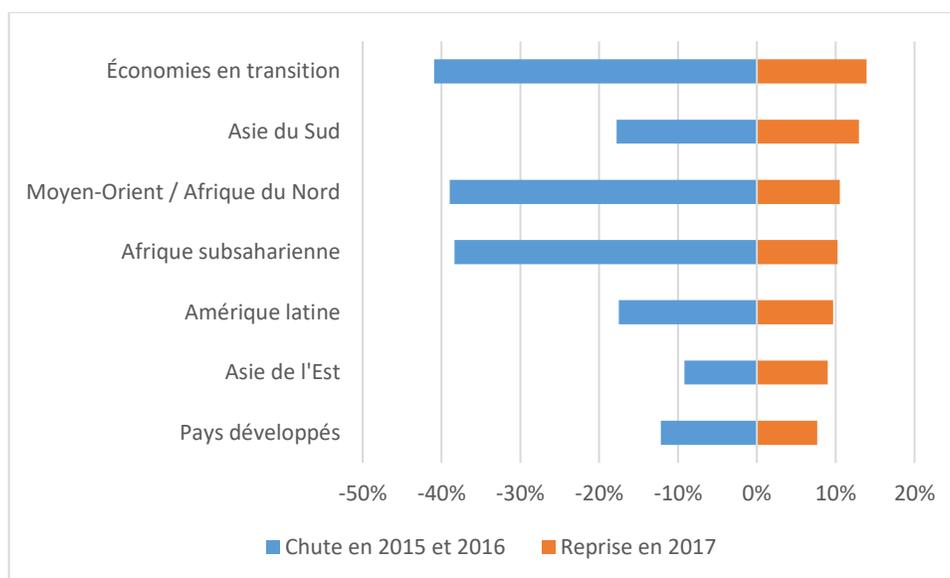
Note : Les données de 2018 sont des projections.

4. L'ampleur de la baisse du commerce de biens et de services observée en 2015 et 2016 s'explique non seulement par des facteurs cycliques, comme la diminution des investissements et des prix des produits de base, mais aussi par un changement dans le processus d'intégration internationale. De nombreuses économies ont commencé à privilégier un parcours de développement plus interne en raison du déclin continu que connaît le processus de spécialisation verticale dans les différents pays. En effet, le recours au secteur manufacturier et aux intrants importés (mesurés selon la part des importations intermédiaires dans les exportations de biens manufacturés) a diminué dans beaucoup de pays au cours des 10 dernières années².

5. Le ralentissement conjoncturel du commerce des années 2015 et 2016 a été généralisé et largement répandu géographiquement. Les pays en développement ont été durement touchés (et, dans la plupart des cas, plus que les pays développés) par l'effondrement des échanges commerciaux (voir figure II).

² En Chine, par exemple, le taux de produits intermédiaires dans les exportations est passé de près de 50 % en 2007 à environ 30 % en 2017 (UN Comtrade).

Figure II
Chutes et reprises des exportations
(Pourcentage)



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les données d'UNCTADstat.

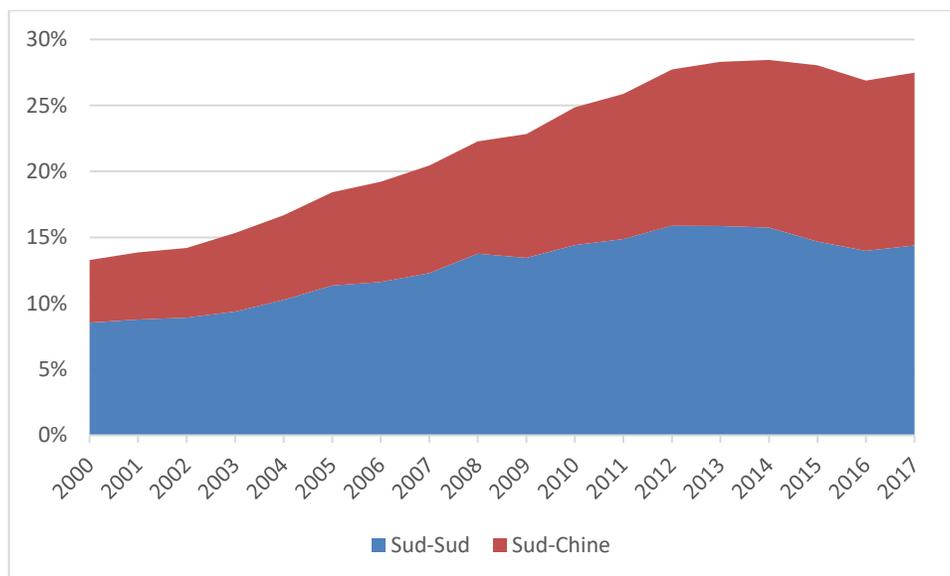
Note : Les taux de croissance se reportent à l'état de référence de 2014.

6. Bien que le commerce ait fortement rebondi en 2017, la valeur des exportations de marchandises est restée bien en deçà du niveau de 2014 dans la plupart des pays. L'Asie de l'Est est la seule région dans laquelle les exportations ont retrouvé des niveaux comparables à ceux de 2014, principalement parce que les baisses ont été moins importantes en 2015 et 2016. Cette résilience n'est pas surprenante puisque les exportateurs de produits manufacturés d'Asie de l'Est sont en général plus diversifiés et compétitifs sur les marchés internationaux, ce qui leur a permis de mieux supporter cet environnement économique défavorable. Au-delà des moyennes régionales, la majorité des pays ont rebondi en 2017, mais dans différentes mesures. Pour ce qui concerne les grandes économies, les exportations de marchandises ont augmenté d'environ 9 % dans l'Union européenne, 8 % en Chine et 6,5 % aux États-Unis d'Amérique. Les économies émergentes asiatiques se sont généralement bien portées : les exportations ont augmenté d'environ 16 % en République de Corée et de 13 % en Inde. De plus grandes différences ont été observées au niveau de l'ampleur de la reprise en Afrique, essentiellement en raison des structures d'exportation moins diversifiées. Parmi les grandes économies africaines, les exportations ont connu une hausse d'environ 18,5 % en Afrique du Sud, 15,5 % au Nigéria et 8,5 % en Éthiopie. Elles n'ont cependant augmenté que de 1 % en Égypte et au Kenya. Les exportations ont également connu une forte remontée dans la plupart des pays d'Amérique latine. Elles ont augmenté de 17,5 % au Brésil et de 12,5 % et 9,5 %, au Chili et au Mexique, respectivement. Cette reprise généralisée en Amérique latine ne concerne néanmoins pas l'Argentine, dont les exportations n'ont augmenté que de 1 %. Le caractère hétérogène de la relance que connaissent les pays souligne la nécessité d'adopter des politiques nuancées et variées pour atteindre l'objectif de développement durable 17.11, de même que la fragilité des gains obtenus à cet égard.

7. Ces dernières années ont également été caractérisées par un changement dans la dynamique des échanges Sud-Sud. En 2017, les échanges commerciaux entre les pays

en développement représentaient 27 % du commerce mondial. Si le commerce Sud-Sud alimentait une grande partie de l'expansion du commerce pendant les années 2000 (voir figure III), son rôle de moteur de croissance du commerce mondial a perdu en importance au cours des cinq dernières années. Il convient de noter que près de la moitié des échanges commerciaux Sud-Sud concernent la Chine. Si l'on ne tient pas compte du commerce entre la Chine et les autres pays en développement, le commerce Sud-Sud représente environ 13 % du commerce mondial. Le commerce Sud-Sud a été plus touché par le ralentissement conjoncturel des échanges commerciaux de 2015 et 2016 et la reprise de 2017, ce qui pourrait avoir des incidences importantes sur la capacité des pays à tirer parti du commerce pour atteindre les objectifs de développement durable.

Figure III
Échanges Sud-Sud (en pourcentage du commerce mondial)



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les données d'UN Comtrade.

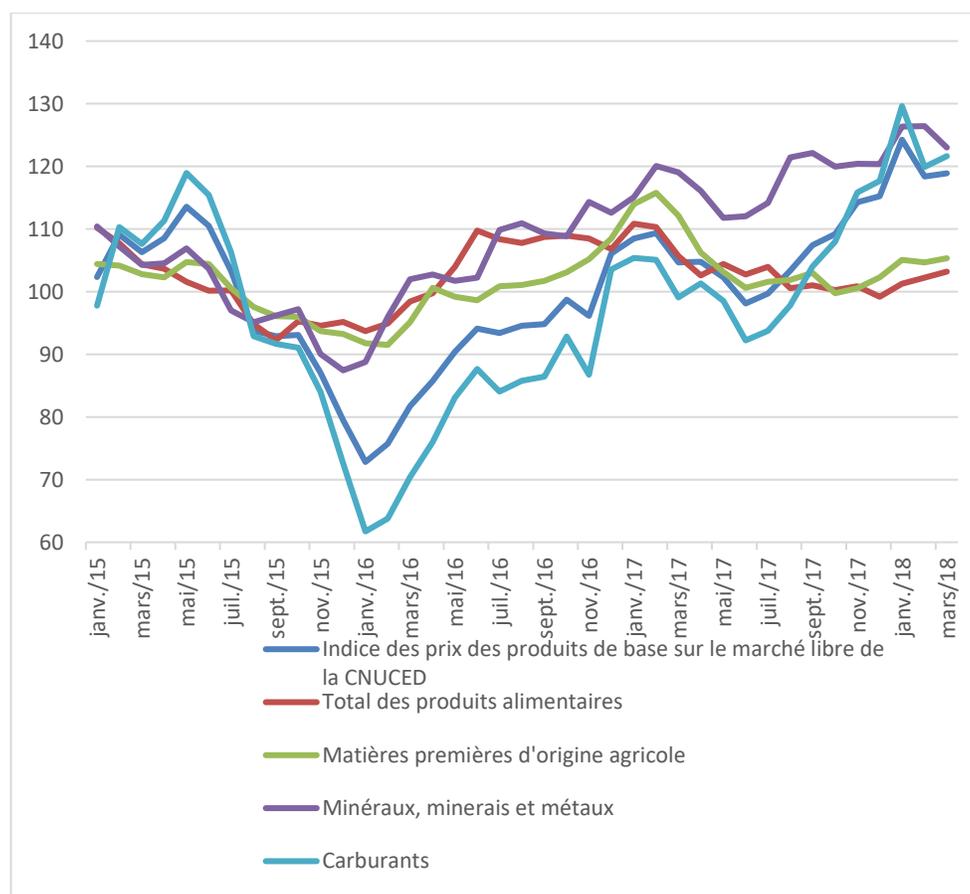
A. Le commerce des produits de base est essentiel pour la plupart des pays en développement

8. Les prix des produits de base ont joué un rôle considérable dans l'effondrement comme dans la relance du commerce international. Étant donné que près des deux tiers des pays en développement et 80 % des pays les moins avancés dépendent des produits de base, les prix de ces produits influencent énormément les recettes d'exportation de nombreux pays. En fin de compte, les variations de prix entravent la capacité des pays en développement à répondre à leurs besoins en matière de développement socioéconomique et à atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, bien que les prix des produits de base aient connu une augmentation généralisée en 2016, leur évolution était plus diversifiée en 2017 (voir figure IV). Dans l'ensemble, ils ont augmenté de manière constante, comme le souligne la hausse d'environ 8,5 % de l'indice des prix des produits de base sur le marché libre de la Conférence des Nations Unies sur le développement (CNUCED) en 2017. L'augmentation de cet indice composite tient cependant surtout aux carburants (+13,5 % en 2017), qui ont atteint leur niveau le plus élevé en deux ans grâce à des réductions d'approvisionnement convenues par les principaux producteurs, membres ou non de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

L'indice des prix des minéraux, minerais et métaux a également augmenté (+7 % en 2017) du fait d'une forte demande et de préoccupations au sujet de l'offre limitée de certains métaux communs, en particulier ceux qui sont utilisés pour la construction des véhicules électriques. En revanche, la hausse générale des prix des produits alimentaires et des matières premières d'origine agricole qui avait commencé en 2016 s'est inversée en 2017, année marquée par un niveau presque inédit de production agricole. En 2017, l'indice des prix des produits alimentaires a baissé d'environ 7 % et l'indice des prix des matières premières d'origine agricole a chuté d'environ 6 %. Les statistiques préliminaires pour les trois premiers mois de 2018 indiquent un renversement des tendances de 2017 avec une tendance à la baisse des prix des carburants et métaux et une tendance à la hausse des prix agroalimentaires. Cependant, d'après les projections les plus récentes (qui n'apparaissent pas sur la figure IV) une reprise importante des prix des métaux et des carburants est possible. À ce stade, il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette reprise des prix sera maintenue. Le discours commercial actuel devrait influencer les marchés des céréales, par exemple, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les approvisionnements et la production alimentaires. La plupart des pays importateurs nets de produits alimentaires étant des pays en développement, ces derniers devraient être davantage touchés par les chocs liés aux politiques sur les marchés internationaux des céréales.

Figure IV

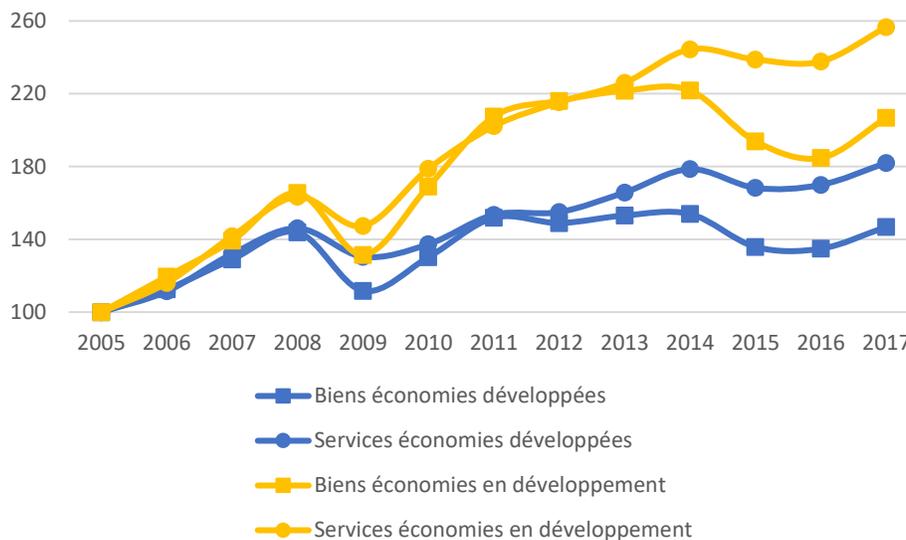
Indices des prix des produits de base de la CNUCED (de janvier 2015 à mars 2018) (2015 = 100)



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les données d'UNCTADstat.

B. Commerce des services : source de possibilités pour les pays en développement

Figure V
Exportations de biens et de services, 2005-2017
(2005 = 100)



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les données d'UNCTADstat.

9. Si le commerce des services est encore dominé par les pays développés, les pays en développement sont en train de rattraper leur retard. Comme le montre la figure V, les exportations de services ont augmenté davantage que les exportations de biens au cours des 10 dernières années, et ont plus progressé dans les pays en développement que dans les pays développés. Les exportations de services ont aussi été plus résistantes que les exportations de biens, comme l'illustrent les baisses bien moins importantes des exportations de services lors de la crise financière et économique mondiale de 2009 et du ralentissement conjoncturel du commerce en 2015³.

10. La part des économies en développement dans les exportations mondiales de services est passée de 23 % en 2005 à 30 % en 2017. Parmi les régions en développement, l'Asie a enregistré la croissance la plus rapide en matière d'exportations de services entre 2005 et 2017, et l'Afrique, la plus lente. Malgré l'accent mis sur les transports et les voyages dans les profils d'exportation des économies en développement, les télécommunications, l'informatique et les services d'information, les services financiers et les autres services aux entreprises figurent parmi les catégories d'exportation de services ayant connu la croissance la plus rapide dans les économies en développement entre 2005 et 2017. Ces services ont enregistré des taux de croissance annuelle de 12 %, 11 % et 9 %, respectivement. Bien que les exportations de services des pays les moins avancés demeurent très faibles par rapport aux exportations mondiales de services (environ 0,7 % en 2017), elles connaissent une croissance rapide et représentent 19 % du total des exportations de ce groupe de

³ Ces tendances se fondent sur les statistiques de comptabilité nationale, qui ne tiennent souvent pas compte de certaines catégorisations (comme le mode 3 et le mode 4 des modes de fourniture de l'OMC) ni de la valeur ajoutée des services intégrés dans les exportations de biens et d'activités de service au sein des entreprises manufacturières, et sous-estiment donc la contribution des services au commerce.

pays. Cette évolution souligne le rôle potentiel des exportations de services dans la réalisation de la cible 17.11 des objectifs de développement durable.

11. La contribution des services au développement peut être renforcée en autorisant l'accès aux marchés internationaux, ce qui garantira davantage de concurrence et des facteurs et apports pertinents pour soutenir les services nationaux. Ce constat est étayé par le fait que dans les pays à faible revenu, les entreprises qui exportent des services ont une meilleure productivité que celles qui n'en exportent pas⁴. Pourtant, les restrictions restent bien présentes dans le commerce des services, surtout dans les services et le transport professionnels. Si certains pays diminuent ces restrictions, en particulier pour le mode 3 des modes de fourniture de l'OMC, les échanges de services grâce aux mouvements temporaires des personnes restent soumis à des restrictions strictes : quotas, examens du marché du travail et durées de séjour, réglementation contraignante en matière de visa et de permis de travail et absence de reconnaissance des diplômes et licences⁵. Étant donné que les coûts des échanges de services sont élevés et diminuent plus lentement que les coûts des échanges de biens, la lutte contre ces restrictions devrait constituer un élément fondamental des politiques commerciales.

12. Le commerce international de biens et de services est de plus en plus facilité par les circuits de commerce électronique. Bien que ce type de commerce concerne principalement les transactions d'entreprise à entreprise, la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des consommateurs a renforcé l'importance des transactions de commerce électronique entre entreprises et consommateurs en ligne. La CNUCED⁶ évalue le total du commerce électronique d'entreprise à consommateur en ligne à près de 3 000 milliards de dollars. La plupart de ces transactions se limitent au système économique national. Le commerce électronique d'entreprise à consommateur en ligne transfrontières, lui, reste relativement faible. Selon les estimations de la CNUCED, le commerce électronique d'entreprise à consommateur en ligne transfrontières représentait environ 189 milliards de dollars en 2015, ce qui correspondait à 7 % du total des échanges de commerce électronique d'entreprise à consommateur en ligne. La Chine, les États-Unis et l'Union européenne sont les chefs de file du commerce électronique d'entreprise à consommateur en ligne transfrontières et représentent chacun environ 40 milliards de dollars. Les transactions d'entreprise à consommateur en ligne transfrontières devraient augmenter sensiblement dans les années à venir, principalement en raison d'une plus grande diffusion des TIC. Cette hausse aura probablement diverses conséquences pour le commerce et le programme de développement, notamment le développement des infrastructures destinées aux transactions entre entreprises et consommateurs en ligne.

C. Un objectif hors d'atteinte : le défi de l'exportation pour les pays les moins avancés

13. Les pays les moins avancés se sont encore éloignés de la cible 17.11 en 2017. Leur part dans les exportations mondiales a diminué depuis 2014, phénomène qui s'explique en grande partie par une baisse des exportations de ressources naturelles.

⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Services and Structural Transformation for Development* (New York et Genève, 2017).

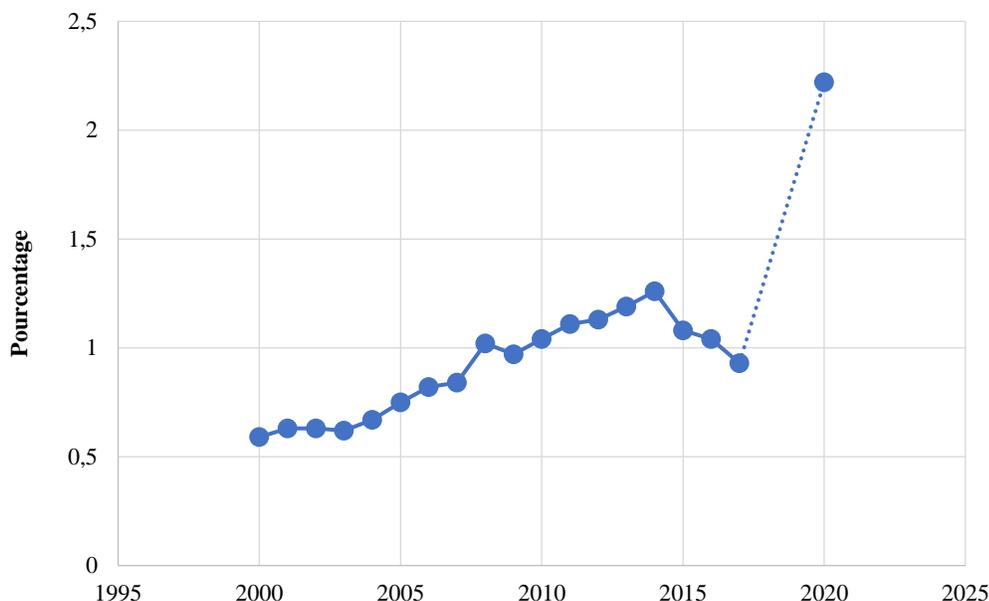
⁵ Fonds monétaire international, Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce, *Making Trade an Engine of Growth for All: The Case for Trade and for Policies to Facilitate Adjustment* (2017). Disponible à l'adresse suivante : https://www.wto.org/english/...e/.../wto_imf_report_07042017.pdf (en anglais seulement).

⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur l'économie de l'information 2017 : Numérisation, commerce et développement* (publication des Nations Unies, N° de vente E.17.II.D.8).

En 2017, les pays les moins avancés comptaient pour 0,93 % des exportations mondiales. Pour que les pays les moins avancés puissent, en tant que groupe, atteindre la cible 17.11, cette part devrait augmenter d'environ 33 % par an (voir figure VI). Une approche politique cohérente est nécessaire pour favoriser une transformation structurelle et parvenir à une croissance durable des exportations.

Figure VI

Part des pays les moins avancés dans les valeurs d'exportations de biens mondiales



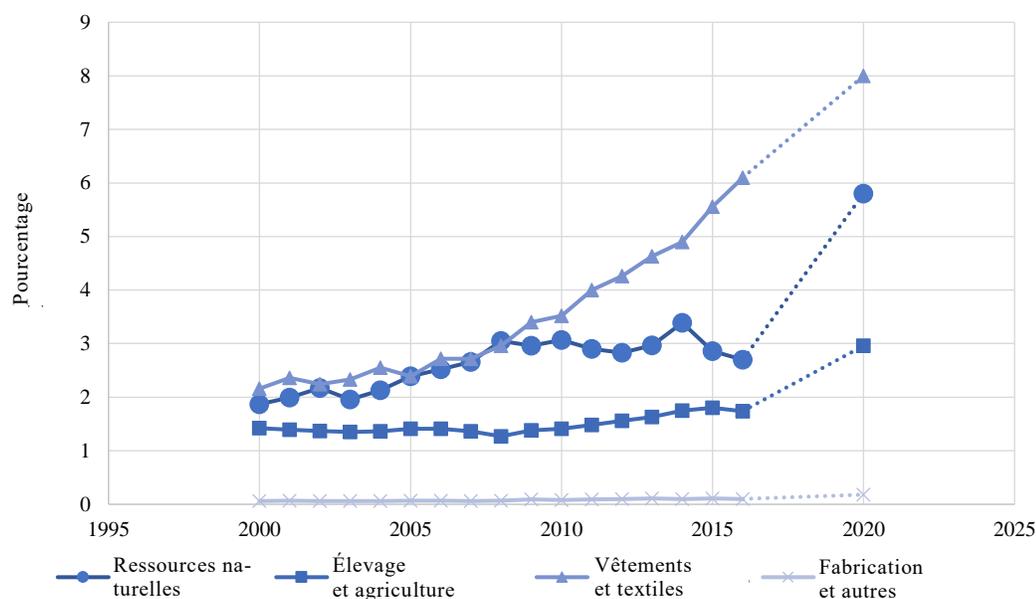
Source : UNCTADstat.

14. Si le défi est de taille pour les pays les moins avancés en tant que groupe, la situation varie fortement entre les différents pays. Sept pays les moins avancés, situés en Afrique et en Asie, avaient déjà atteint la cible 17.11 en 2017 ou devraient y parvenir d'ici à 2020, compte tenu de la croissance actuelle de leurs exportations. Onze autres pays ont atteint une croissance notable mais sont restés en dessous des niveaux requis pour multiplier leur part par deux d'ici à 2020. Parmi les pays restants, 6 ont conservé leur part de 2011 dans les exportations mondiales et 20 présentaient une croissance négative importante⁷.

15. La dépendance des pays les moins avancés à l'égard des ressources naturelles constitue un obstacle majeur pour leurs exportations. Ces dernières années, la valeur des exportations de ces produits a diminué pour tous les exportateurs du fait de la baisse de la demande extérieure et de la chute des prix. Les exportations des pays les moins avancés dépendants de produits de base ont particulièrement souffert de cette évolution (voir figure VII). Les exportations de produits agricoles et la part des pays les moins avancés dans celles-ci ont légèrement augmenté. Le textile et l'habillement ont été des facteurs essentiels de progrès vers la réalisation de la cible 17.11 : les pays les moins avancés ont non seulement augmenté la valeur des exportations de textile et d'habillement, mais aussi leur part dans les exportations mondiales, et sont en bonne voie pour la multiplier par deux d'ici à 2020.

⁷ Données indisponibles pour trois pays les moins avancés (République démocratique du Congo, Soudan du Sud et Timor-Leste) au moment de la rédaction du présent rapport.

Figure VII
Part de la valeur des exportations de biens des pays les moins avancés, par secteur



Source : CNUCED.

Note : Quatre grands secteurs de produits ont été choisis en raison de leur importance dans les exportations des pays les moins avancés : les ressources naturelles, y compris les produits primaires et à l'exception des produits de base agricoles (Classification type pour le commerce international, révision 3 [CTCI3], codes 27, 28, 3, 68, 667, 971) ; les animaux et l'agriculture, y compris les produits de base agricoles et les animaux (codes CTCI3 0, 1, 21, 22, 24, 26, 29, 4) ; l'habillement et le textile, y compris les articles en cuir, les textiles, les vêtements et les chaussures (codes CTCI3 61, 65, 83, 84, 85) ; et les produits finis et autres, qui comprennent tous les autres biens.

16. La transformation structurelle et les capacités productives sont cruciales pour réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés exportateurs dépendants de produits de base face aux chocs externes liés aux prix et à la demande. Malheureusement, l'accès effectif aux marchés reste également un obstacle à l'augmentation des exportations des pays les moins avancés. La cible 17.12 des objectifs de développement durable appelle à un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour tous les pays les moins avancés, ainsi qu'à des règles d'origine simples et transparentes. En outre, les recherches^{8,9} de la CNUCED ont indiqué que des questions telles que les mesures non tarifaires, la logistique, la connectivité et la facilitation du commerce pouvaient constituer des obstacles aux exportations plus importants que les droits de douane. Pour veiller à ce que les pays les moins avancés puissent accroître leur part dans les exportations d'ici à 2020 et au-delà, les différents domaines d'action doivent être cohérents et s'appuyer sur le

⁸ Alessandro Nicita et Julia Seiermann, « G20 Policies and Export Performance of Least Developed Countries », *Policy Issues in International Trade and Commodities, Study Series n° 75* (Genève, CNUCED, 2016).

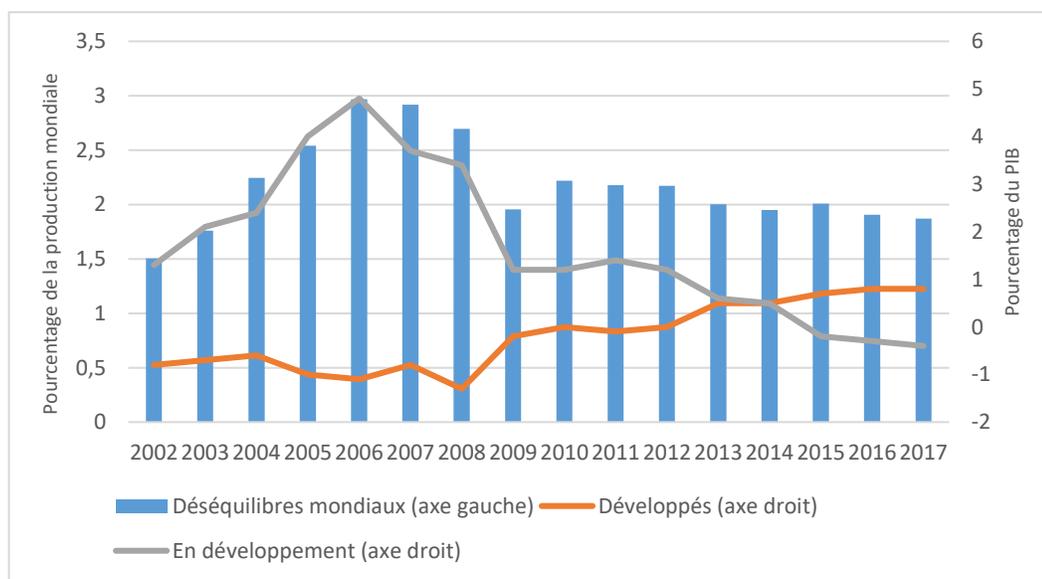
⁹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Trade facilitation and development : driving trade competitiveness, border agency effectiveness and strengthened governance ». *Transport and Trade Facilitation Series n° 7* (2016).

renforcement des partenariats mondiaux, ce qui fait du système commercial multilatéral un bien public essentiel¹⁰.

D. Déséquilibres commerciaux

17. Les déséquilibres commerciaux sont actuellement un sujet majeur dans le débat public et le programme d'élaboration de politiques. Après avoir atteint un pic au milieu des années 2000, les déséquilibres commerciaux mondiaux se sont stabilisés à environ 2 % de la production mondiale (voir figure VIII). Sans surprise, les grandes économies sont celles qui y contribuent le plus. En 2017, l'excédent courant de l'Allemagne était d'environ 300 milliards de dollars, tandis que celui de la Chine était d'environ 180 milliards de dollars. D'autre part, le déficit en compte courant des États-Unis représentait environ 450 milliards de dollars en 2017. Le caractère durable ou non des déséquilibres dépend davantage de leur taille par rapport au produit intérieur brut (PIB) que de leur valeur absolue. À cet égard, les soldes courants de nombreuses économies se rapprochent de niveaux plus viables. L'excédent en compte courant de la Chine, en particulier, est passé de plus de 8 % de son PIB en 2008 à environ 2 % en 2017.

Figure VIII
Déséquilibres commerciaux mondiaux



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les statistiques financières d'UNCTADstat et du Fonds monétaire international.

Note : Les déséquilibres mondiaux sont la somme des valeurs absolues de la balance des opérations courantes dans tous les pays divisée par deux.

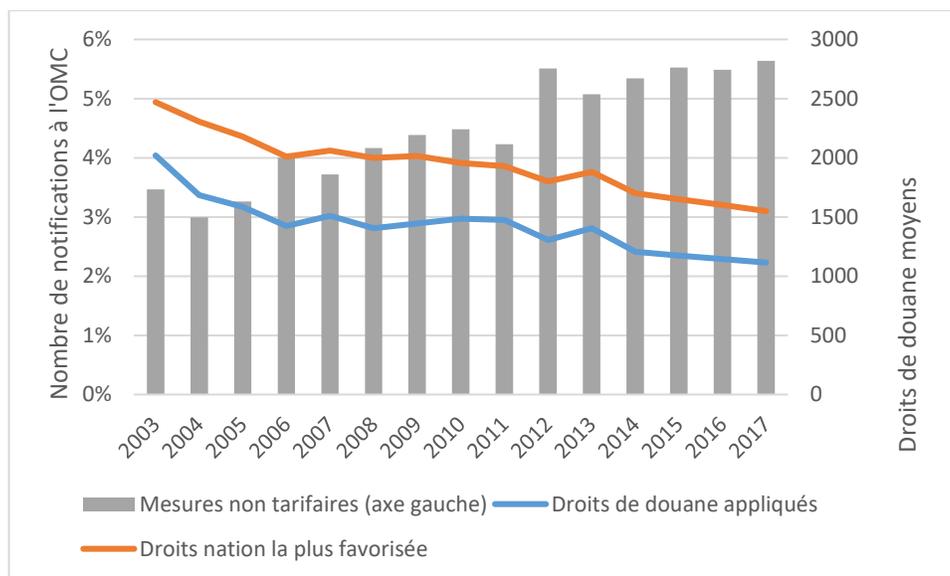
E. Difficultés concernant l'accès aux marchés

18. S'agissant des politiques commerciales, les droits de douane sont restés stables et présentent des niveaux faibles depuis quelques années. Mais les tensions persistantes entre les principales nations commerçantes pourraient modifier cette tendance. En 2017, les droits de la nation la plus favorisée moyens appliqués au

¹⁰ M. Kituyi, *How to ensure the continued participation of least developed countries in the multilateral trading system?* (CNUCED, 3 février 2016). Disponible à l'adresse suivante : <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1196> (en anglais seulement).

commerce international étaient d'environ 3 %, tandis que le taux effectivement appliqué (compte tenu des accords commerciaux préférentiels) était d'environ 2 % (voir figure IX). Au-delà des moyennes, la protection douanière n'est un facteur déterminant que dans certains secteurs et sur un nombre limité de marchés. Les droits de douane sont généralement plus élevés dans les secteurs sensibles tels que l'agriculture, l'habillement, le textile et les articles en cuir. Ils restent également importants pour la plupart des échanges commerciaux Sud-Sud (le taux effectivement appliqué est de près de 5 %), surtout pour les importations d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne. Ces droits de douane élevés s'expliquent principalement par le fait que de nombreux pays de ces régions ont recours aux taxes frontalières pour financer les budgets des gouvernements.

Figure IX
Évolution des politiques commerciales



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les données du système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED et du portail intégré d'information commerciale de l'OMC.

19. Les droits de douane constituent la difficulté la plus évidente dans l'accès aux marchés mais sont loin d'être le principal obstacle au commerce, même dans le climat actuel. L'accès aux marchés est régi par et dépend d'un ensemble important et grandissant de réglementations et conditions auxquelles les biens échangés doivent être conformes : les mesures non tarifaires. Le nombre de notifications faites par les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant différents types de mesures non tarifaires n'est pas passé en dessous de la barre des 2 500 depuis 2012.

20. En plus de ces mesures non tarifaires, de nombreuses exportations doivent de plus en plus répondre à des normes volontaires ou privées en matière de durabilité concernant le respect des normes sociales, environnementales et éthiques pour pouvoir se retrouver dans les rayons des chaînes de supermarchés. Aujourd'hui, plus de 400 normes s'appliquent, dont la plupart sont établies et mises en œuvre par des acteurs non gouvernementaux.

21. Le respect des mesures et normes de ce type a un effet de distorsion sur le commerce international, souvent en raison des frais de conformité, qui peuvent

dépendre du savoir-faire technique, des installations de production et d'infrastructures que beaucoup de pays en développement et de petites entreprises n'ont pas et qui empêchent surtout les petits producteurs de s'implanter sur les marchés spécialisés des produits écologiques naturels.

F. Perspectives de commerce international pour 2018

22. D'après la plupart des prévisions, la croissance économique mondiale restera solide en 2018 (environ 4 %) ¹¹. Il devrait donc en être de même pour la croissance du commerce puisque la corrélation historique entre commerce et croissance économique devrait se poursuivre malgré un découplage récent. Sauf chocs économiques mondiaux majeurs, les facteurs cycliques (comme l'évolution des dépenses de consommation et le cycle des produits de base) devraient continuer de contribuer à la croissance des échanges commerciaux à court terme.

23. L'augmentation rapide des incertitudes constatées récemment en matière de politique commerciale, au niveau national comme au niveau multilatéral, pourrait cependant nuire au commerce international et aux investissements. En effet, le respect d'un ensemble de règles garantissant aux entreprises un environnement économique prévisible est fondamental pour le commerce international.

II. Coopération multilatérale et commerce international : un système à protéger

24. La baisse récente du soutien politique et populaire à l'égard de l'intégration commerciale dans certains pays pèse sur les perspectives de coopération commerciale multilatérale. Le renforcement de l'intégration commerciale, et notamment de la mobilité des personnes, est de plus en plus perçu par certaines parties comme étant à l'origine des inégalités, des tensions sociales et de la désintégration. Le mécontentement vis-à-vis des échanges commerciaux est tel que l'existence même du système commercial et les arguments en faveur de la coopération commerciale multilatérale sont remis en question, ce qui entraîne des changements d'orientation et des revers importants, ainsi que la renégociation des accords commerciaux proposés et existants. Citons par exemple les négociations en cours sur le Brexit, le retrait des États-Unis du Partenariat transpacifique, les difficultés concernant le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne et les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'autres accords de libre-échange comme l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud.

25. La série de mesures commerciales unilatérales de restriction annoncées et mises en œuvre par les États-Unis au début de l'année 2018 et les mesures de rétorsion annoncées par les pays touchés ont mis en péril la perspective d'une coopération commerciale multilatérale. Au moment de la rédaction du présent rapport, il existe une inquiétude grandissante quant au risque que ces mesures mènent à de nouvelles mesures unilatérales pour des raisons politiques contestables.

26. D'après les recherches menées par la CNUCED, une escalade de ces tensions aurait pour effet de multiplier par 10 les droits de douane moyens appliqués sur le commerce international, qui passeraient du niveau actuel d'environ 3 % à plus de 30 %. De plus, l'incertitude politique a déjà eu des répercussions négatives, par exemple sur les flux d'investissement. Dans son *Rapport sur l'investissement dans le*

¹¹ Voir, par exemple, <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2018/03/20/world-economic-outlook-april-2018>.

monde 2018, la CNUCED indique que les flux d'investissement étranger direct ont chuté de 23 % en 2017. L'escalade et la généralisation des tensions commerciales pourraient nuire à l'investissement dans les chaînes de valeur mondiales et, par conséquent, réduire l'investissement étranger direct, qui est pourtant l'une des sources de financement les plus importantes et les plus stables pour les pays en développement.

27. La coopération multilatérale est la meilleure garantie contre l'escalade des tensions commerciales. Le plus inquiétant est que, sans l'appui des grandes économies, le système de commerce international fondé sur des règles risquerait de perdre rapidement son influence. L'évolution vers un système commercial fondé sur le pouvoir n'est pas dans l'intérêt de la plupart des pays, en particulier des pays à faible revenu.

28. Les spirales possibles de mesures commerciales de rétorsion et de restriction pourraient directement remettre en cause les arguments en faveur de la coopération multilatérale et l'intégrité du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Même avec l'intervention de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, le jugement d'affaires aussi complexes sur le plan systémique et de grande envergure constituerait un défi de taille. Ce Mécanisme a été mis en difficulté par le blocage de la nomination des nouveaux juges à l'Organe d'appel (trois sièges sur sept restent vacants). La paralysie du Mécanisme est susceptible d'entamer fortement la crédibilité et l'efficacité de l'OMC puisque cet organe d'appel est le garant de l'application effective des règles et disciplines de l'organisation. Toute diminution de la crédibilité du système commercial multilatéral porterait préjudice à de nombreux pays en développement et les exposerait à un environnement commercial toujours plus incertain dans lequel ils ne seront peut-être pas en mesure de mettre en œuvre leur programme de développement, d'exprimer leurs inquiétudes ou de riposter efficacement contre les mesures de protection éventuelles des plus grandes nations commerçantes.

29. Un autre aspect négatif important des différends commerciaux actuels est qu'ils sont déjà en train de détourner l'attention et les efforts multilatéraux d'initiatives où la coopération multilatérale est particulièrement nécessaire, comme la gestion de l'intégration financière, la question de la fiscalité des entreprises ou l'appui à la viabilité environnementale. En fin de compte, les problèmes mondiaux ne peuvent pas être réglés par des actes unilatéraux et nécessitent un effort concerté axé, notamment, sur la réalisation des objectifs de développement durable.

A. Résultats de la onzième Conférence ministérielle et négociations générales actuellement en suspens au sein l'Organisation mondiale du commerce

30. Les progrès insuffisants dans les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement mettent de plus en plus en danger le caractère central du système commercial multilatéral. Malgré d'intenses discussions avant et pendant la conférence de décembre 2017, la onzième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce s'est achevée sans déclaration ministérielle globale. Plusieurs décisions ministérielles ont été adoptées sur certaines questions et décrivent une feuille de route pour l'après-Conférence¹².

¹² Notamment des décisions ministérielles sur les subventions à la pêche (WT/MIN(17)/64) ; un programme de travail sur le commerce électronique (WT/MIN(17)/65) ; les plaintes en situation de non violation et motivées par une autre situation dans le domaine des Accords sur les aspects

31. Notons surtout un engagement à continuer de participer de façon constructive aux négociations sur les subventions à la pêche en vue de l'adoption, par la Conférence ministérielle de 2019, d'un accord sur des disciplines globales et efficaces¹³. Une échéance a donc été fixée pour trouver une solution sensée au problème des incitations économiques négatives qui contribuent à l'appauvrissement des stocks de poissons et nuisent aux moyens de subsistance des populations côtières. Ces efforts devraient permettre de réaliser la cible 14.6 des objectifs de développement durable, qui appelle à l'élimination, d'ici à 2020, des subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de certaines formes de subventions à la pêche qui favorisent la surcapacité et la surpêche. De nombreux promoteurs sont cependant déçus par ce résultat puisque cette question était censée être la plus prometteuse de la Conférence et la plus susceptible d'aboutir à une réalisation concrète.

32. En l'absence de résultats concrets, il convient de souligner que des initiatives ont été prises par les partisans de trois nouvelles questions : a) le commerce électronique, b) la facilitation de l'investissement et c) favoriser la participation des micro, petites et moyennes entreprises au commerce international. Des initiatives ont également été prises concernant la réglementation nationale en matière de services.

33. Certains ont salué ces initiatives, considérant qu'elles représentaient de nouvelles façons d'exercer des activités économiques au sein de l'OMC, qui permettraient notamment aux pays volontaires de progresser sur des questions contemporaines spécifiques. D'autres, par contre, craignaient que ces processus n'aillent à l'encontre de certains principes essentiels de l'OMC (multilatéralisme et prise de décision par consensus) et ont précisé qu'il n'existait aucun mandat spécifique sur ces sujets dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement.

34. Les participants à la Conférence ne sont pas parvenus à un consensus sur le cas général du système commercial multilatéral et la notion d'un programme de développement qui appuie les négociations actuelles du Programme de Doha pour le développement. Ces divisions persistantes dans la prise de mesures de collaboration pour maintenir et renforcer le système commercial multilatéral sont devenues une source de mécontentement pour les pays en développement.

35. En définitive, la Conférence peut être considérée comme une occasion manquée de faire des progrès considérables dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 17, qui vise à redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable, et en particulier de la cible 17.10, qui appelle à promouvoir un système commercial multilatéral qui soit à la fois universel, équitable, non discriminatoire, ouvert et encadré par des règles strictes sous l'égide de l'OMC.

des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (WT/MIN(17)/66) et un programme de travail sur les petites économies (WT/MIN(17)/63) et la création d'un groupe de travail sur l'accession du Soudan du Sud.

¹³ Voir https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc11_f/documents_f.htm.

B. Évolutions positives

36. Sans l'engagement crédible des principales nations commerçantes du monde dans les processus de coopération multilatérale, aucune négociation sur le Programme de Doha pour le développement n'est envisageable. Il demeure donc essentiel pour l'avenir du système commercial multilatéral que l'ensemble des membres de l'OMC prennent les devants et apportent leur contribution. Des discussions pourraient encore être entamées sur les différentes manières de renforcer le système commercial multilatéral grâce à des réformes normatives, pratiques ou institutionnelles au niveau de son *modus operandi*. Il convient d'ailleurs de rappeler que les membres de l'OMC se sont déjà réunis par le passé pour aborder des questions comme le processus de prise de décision par consensus ; le principe de l'engagement unique ; l'efficacité, l'inclusion et la transparence dans les processus de négociation ; le principe de la nation la plus favorisée ; le traitement spécial et différencié et la dimension du développement.

37. D'après un rapport de l'OMC, pour la période comprise entre mi-octobre 2016 et mi-octobre 2017, les membres de l'OMC ont appliqué 108 nouvelles restrictions au commerce, notamment de nouveaux droits de douane ou l'augmentation des droits de douane existants, mais ils ont également adopté 128 mesures visant à faciliter les échanges commerciaux¹⁴. Il est important de noter que, d'après les estimations, les échanges visés par les mesures de facilitation des importations (169 milliards de dollars) sont plus de deux fois plus importants que ceux qui sont visés par les mesures de restriction des importations (79 milliards de dollars). S'il est vrai que ce paysage politique pourrait changer si l'on tenait compte de restrictions au commerce plus récentes, il n'en reste pas moins que les membres de l'OMC continuent de respecter les disciplines de l'OMC lorsqu'ils prennent des mesures concernant les politiques commerciales.

38. La montée des incertitudes qui entourent le système commercial souligne l'importance de démontrer le bien-fondé du système commercial multilatéral, dont la légitimité n'est pas remise en cause, en tant que pierre angulaire de la gouvernance commerciale mondiale, ainsi que sa contribution aux objectifs de développement durable. Les États Membres des Nations Unies ont à maintes reprises affirmé leur volonté de promouvoir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable conforme à la cible 17.10 des objectifs de développement durable¹⁵.

39. Les règles et disciplines multilatérales sont la meilleure garantie contre le protectionnisme et sont fondamentales pour des échanges commerciaux internationaux transparents, prévisibles et stables. Malgré les multiples revers et l'escalade des tensions commerciales, le soutien mondial aux arguments généraux en faveur de l'intégration commerciale avec des politiques complémentaires adéquates et de la coopération commerciale multilatérale reste inébranlable et répandu.

Malgré les obstacles à la coopération multilatérale, de nombreux pays souhaitent plus, et pas moins, de coopération

a) Régionalisme

40. Les arguments généraux en faveur d'une plus grande intégration commerciale demeurent à la base des stratégies de développement des pays. En effet, beaucoup de

¹⁴ Organisation mondiale du commerce, *Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international. Rapport annuel du Directeur général (WT/TPR/OV/20, 16 novembre 2017)*.

¹⁵ Voir, par exemple, les résolutions 70/187, 71/214 et 72/202 sur le commerce international et le développement.

pays qui sont en marge du système cherchent à devenir membres de l'OMC pour mettre en place des réformes de leurs politiques commerciales et accélérer la transformation économique, la croissance et le développement. Ce processus contribue à l'universalité de la participation conforme à l'objectif de développement durable 17.10. Les Comores et le Soudan ont récemment cherché à accélérer leur processus d'accession.

41. En outre, le fait que de nombreux pays maintiennent leur engagement vis-à-vis des accords commerciaux régionaux montre qu'ils souhaitent tirer parti de l'intégration commerciale. Ils pourraient ainsi être plus disposés à engager de nouvelles réformes de leurs politiques commerciales et à participer à la coopération et aux négociations commerciales multilatérales futures. En effet, de nombreux pays ont cherché à conclure une nouvelle génération d'accords commerciaux régionaux afin de parvenir à l'intégration approfondie de toute une série de mesures intérieures autres qu'à la frontière, notamment en réponse à l'expansion rapide du commerce dans les chaînes de valeur mondiale.

42. En mars 2018, 11 membres parmi les membres initiaux de l'Accord de partenariat transpacifique ont signé l'Accord global et progressif de partenariat transpacifique. Des accords commerciaux régionaux bilatéraux ont également pris forme, notamment entre le Canada et l'Union européenne et entre le Japon et l'Union européenne. Ces accords revêtent une grande importance systémique dans la mesure où ils visent à établir des disciplines commerciales rigoureuses favorisant la libéralisation du commerce de biens et de services, de même que la libéralisation et la facilitation de l'investissement, et à créer une nouvelle génération de règles adaptées au vingt et unième siècle dans toute une série de domaines comme la propriété intellectuelle, le commerce électronique, les entreprises publiques et l'environnement.

b) Les zones de libre-échange continentales africaines

43. Le 21 mars 2018, l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine a été signé par 44 des 55 États membres de l'Union africaine à Kigali. À l'heure où certains remettent en cause le système commercial multilatéral et les avantages du commerce international, il s'agit d'une démarche audacieuse en faveur du commerce et de l'intégration économique pour le continent africain.

44. L'objectif ultime de cet Accord est de créer un marché élargi de 55 États africains réunissant plus de 1,2 milliard de personnes et 2 100 milliards de dollars de revenus nationaux combinés qui consolidera les communautés économiques régionales en un seul bloc continental. Cet accord devrait stimuler le commerce intra-africain (qui représente actuellement environ 18 % du total des échanges), créer des économies d'échelle pour l'investissement et les chaînes de valeur régionales et promouvoir les processus d'industrialisation motivés par la demande intérieure. Par ailleurs, 90 % de l'ensemble des lignes tarifaires, à l'exception des produits sensibles et exclus, seraient soumis à des réductions tarifaires progressives. D'après ses recherches, la CNUCED estime que, à long terme, le commerce intra-africain augmentera de 33 %, que l'emploi total augmentera de 1,2 % et que le PIB augmentera de 1 à 3 % sur le continent.

45. Mais pour tirer pleinement profit des avantages de cet Accord, il est nécessaire d'établir des conditions détaillées d'accès aux marchés dans les plus brefs délais, notamment concernant les calendriers nationaux de concessions tarifaires et les règles d'origine. Des listes de produits sensibles et exemptés devraient également être envisagées en fonction des conséquences négatives qu'elles pourraient avoir sur

l'intégration régionale¹⁶. Les États parties à l'Accord doivent aussi mobiliser des ressources pour renforcer les liens qui existent entre leurs infrastructures, surtout dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits pays insulaires en développement, en vue de faciliter la circulation fluide des biens dans toute l'Afrique de façon plus généralisée. Enfin, il convient de renforcer la coopération entre les pays africains sur les règles d'origine, les douanes, la facilitation du commerce, les obstacles non tarifaires¹⁷, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le transit et les recours commerciaux. L'accord sur le commerce des services, qui permettra de lever progressivement les restrictions visant les divers moyens de fournir des services, doit être finalisé. Les progrès accomplis par le continent seront beaucoup plus élevés une fois que l'accord aura été étendu à ces domaines de coopération.

c) Subventions à la pêche

46. Alors que des négociations approfondies visant à éclaircir et à améliorer les règles relatives aux subventions à la pêche sont en cours depuis plus de 15 ans¹⁸, la nécessité de parvenir de façon urgente à une décision spécifique, qui est ressortie de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, a poussé le président du Groupe de négociation sur les règles à redoubler d'efforts avec un projet de texte commun et non attribué et des sessions de négociation thématiques spéciales tout au long de l'année 2018 pour construire les fondements solides de l'établissement de disciplines multilatérales globales et efficaces d'ici à 2019, juste avant l'échéance fixée dans la cible 14.6 des objectifs de développement durable. Cette cible pouvant être considérée comme une récolte précoce du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'échec de sa mise en œuvre d'ici à 2020 pourrait avoir des conséquences systémiques pour l'ensemble du Programme.

d) Numérisation et commerce

47. Le monde est sur le point d'entrer dans une nouvelle ère numérique qui sera synonyme de transformation pour tous. D'après le *Rapport sur l'économie de l'information 2017 : Numérisation, commerce et développement* de la CNUCED, l'essor de l'économie numérique obligera les gouvernements, les entreprises et les personnes à s'adapter. Étant donné que les entreprises et les consommateurs achètent de plus en plus de biens et de services en ligne, les commerçants qui n'ont aucune présence en ligne seront de moins en moins visibles sur le marché. Le commerce est profondément affecté par la numérisation, notamment en raison de l'augmentation de l'échangeabilité des services, de la fragmentation de la production et des échanges de tâches, de l'automatisation, de l'impression 3D et du recours aux plateformes numériques. À l'heure actuelle, la plupart des ventes issues du commerce électronique à l'échelle mondiale, qui représentent 26 000 milliards de dollars, se font dans les pays développés puisque 2 % de la population des pays les moins avancés font des achats en ligne. Un effort mondial concerté est indispensable pour accompagner les pays en développement dans leurs transformations numériques et veiller à ce que les fossés numériques actuels n'aggravent pas les inégalités de revenus.

¹⁶ Voir David Vanzetti, Ralf Peters et Christian Knebel, *Non-tariff measures: lifting Continental Free Trade Areas and African, Caribbean and Pacific trade to the next level*, UNCTAD Research Paper n° 14 (février 2018).

¹⁷ Ibid. Les gains tirés de la réduction des droits de douane pourraient être éclipsés par les gains découlant de l'élimination des obstacles non tarifaires et du renforcement de la collaboration en matière de réglementation.

¹⁸ Y compris le Cycle négociations de Doha pour le développement de l'OMC en 2001 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong de l'OMC de 2005.

48. Le résultat net de la numérisation pour les pays dépendra de leur disposition à s'adapter à ces transformations. Dans les pays en développement, en particulier, la plupart des consommateurs et des micro, petites et moyennes entreprises n'ont pas encore exploité le potentiel qu'offre le commerce électronique. En outre, pour assurer la cohérence avec les engagements internationaux comme le Programme 2030, des efforts internationaux soutenus sont nécessaire afin de veiller à ce que personne ne soit oublié dans l'économie numérique¹⁹. Le système multilatéral jouera un rôle fondamental dans ce processus, en particulier les discussions multilatérales sur l'équilibre entre l'établissement de règles pour promouvoir le potentiel du commerce électronique et la garantie d'une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour répondre aux objectifs légitimes de réglementation, comme la protection des données et de la vie privée et la cybersécurité.

e) Certaines questions progressent au niveau multilatéral

i) Déclaration sur l'égalité des sexes

49. En marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, 121 membres et observateurs de l'OMC se sont mis d'accord pour soutenir la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, dont l'objectif est d'accroître la participation des femmes dans le commerce en supprimant les obstacles et en favorisant leur autonomisation économique. Ce document reconnaît que la politique commerciale peut contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes, et que l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes sont, à leur tour, des éléments indispensables pour parvenir au développement durable.

50. S'il ne s'agit pas d'un instrument juridiquement contraignant, la Déclaration est une avancée significative au niveau multilatéral en vue de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la politique commerciale, qui montre que la communauté commerciale ne se contente pas d'un commerce sans discrimination fondée sur le sexe. Elle est susceptible de rapprocher les communautés et régimes juridiques relatifs au commerce et aux droits de l'homme. Les signataires se sont engagés à rendre compte de leurs progrès sur la voie de la mise en œuvre de la Déclaration lors de la douzième Conférence ministérielle, en 2019.

ii) Services

51. La dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés permet aux membres de l'OMC d'accorder des traitements préférentiels, notamment un accès préférentiel aux marchés, aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés. Cependant, plus de six ans après l'adoption de la dérogation, une analyse de la CNUCED a révélé qu'au moins la moitié des traitements préférentiels (ceux qui sont égaux ou inférieurs à ceux proposés dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement) n'accordaient pas de préférences réelles ou un plus grand accès aux marchés aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés. De plus, la plupart des préférences notifiées portent sur l'accès aux marchés puisque 15 % seulement visent à étendre le traitement national aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, alors que beaucoup concernent une catégorie de services limitée. Une faible proportion des préférences concerne le tourisme, le bâtiment, la santé et les services d'éducation, domaines dans lesquels de nombreux pays les moins avancés présentent un potentiel d'exportation. Le groupe

¹⁹ Une plateforme en ligne de la CNUCED, etradeforall.org, a été spécialement conçue pour soutenir les pays en développement et les pays les moins avancés dans la recherche d'informations et de ressources pour favoriser le commerce électronique en vue du développement durable.

des pays les moins avancés à l'OMC continue donc de plaider pour une meilleure concrétisation de la dérogation.

52. Les membres de l'OMC ne devraient pas se contenter de présenter des notifications, mais aller plus loin pour honorer les engagements pris lors des diverses conférences ministérielles et la priorité donnée au développement dans l'Accord général sur le commerce des services. Cela signifie faire le nécessaire pour concrétiser la dérogation portant sur les services, notamment prendre des mesures concernant les problèmes de capacité de production, comme le confirme la Déclaration faite par les ministres des pays les moins avancés lors de la onzième Conférence ministérielle. La déclaration dispose que le statut d'application de l'ensemble des décisions prises en faveur des pays les moins avancés a été examiné, y compris la dérogation sur les services, et appelle les membres à appliquer pleinement la lettre et l'esprit de ces décisions. Cet engagement de la part des membres doit être maintenu après les conférences ministérielles et aller au-delà de l'effort maximal.

iii) Progrès réalisés concernant l'Accord sur la facilitation des échanges

53. S'il a fallu plus de 10 ans pour conclure les négociations de l'Accord sur la facilitation des échanges, les travaux de préparation partagés et approfondis menés par le système commercial multilatéral ont porté leurs fruits. Pour les pays en développement et les pays les moins avancés, l'appui fourni au cours des négociations par les organisations internationales a beaucoup contribué à donner aux négociations une direction claire et axée sur les résultats. En outre, les nouvelles dispositions de l'Accord relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés ont été cruciales pour conclure les négociations sur un résultat positif.

54. La capacité de l'Accord sur la facilitation des échanges à améliorer la simplification du commerce international est pourtant précaire. Les pays en développement et les pays les moins avancés ont besoin d'une assistance technique et financière substantielle pour appliquer beaucoup d'obligations découlant de l'Accord. Donateurs, organisations internationales et secteur privé ont présenté des programmes de financement, de renforcement des capacités et d'assistance technique. Les notifications de l'OMC sur le statut et le plan de mise en œuvre des obligations de l'Accord sur la facilitation des échanges indiquent que des progrès sont réalisés. Cette dynamique d'application et d'assistance doit être maintenue, en accord avec les plans de mise en œuvre notifiés par les pays en développement et les pays les moins avancés, qui peuvent durer plus de 10 ans. Il est important de noter que les négociations multilatérales sur l'Accord de facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC ont permis de trouver des solutions de facilitation du commerce régional et sous-régional, comme la Zone de libre-échange continentale africaine, et de mettre en œuvre ces solutions au sein d'organisations comme la Communauté d'Afrique de l'Est.

55. Les efforts consolidés et soutenus déployés par les Nations Unies et d'autres partenaires de développement ont été l'une des pierres angulaires de l'adoption de l'Accord et aboutiront sans aucun doute à une plus grande simplification des procédures et formalités du commerce international qui, à son tour, contribuera au développement socioéconomique des pays et à la réalisation des objectifs de développement durable²⁰.

²⁰ La CNUCED a activement soutenu les pays en développement et les pays les moins avancés tout au long de la phase de négociation de l'Accord et s'engage à leur fournir un appui dans le cadre de son application. Le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion de la CNUCED poursuit la mise en œuvre de solutions automatisées pour le dédouanement dans plus de 90 pays. Avec l'outil eRegistration, la CNUCED aide les pays à s'acquitter de leurs

III. Aspects que devraient privilégier les initiatives de coopération multilatérale pour atteindre les différents objectifs de développement durable

56. Le Programme 2030 a souligné le rôle de moteur de transformation puissant du commerce en faveur du développement durable.

57. Le commerce international est défini comme un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable (comme indiqué dans l'objectif 17) et l'on estime que des progrès réels dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement sont indispensables pour redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable, conformément à la cible 17.10. Cela pourrait également avoir une incidence sur la réalisation d'autres objectifs importants liés à une conclusion positive du Cycle de négociations de Doha pour le développement, notamment : les cibles 17.12 (établissement rapide d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays les moins avancés et règles d'origine), 2.b (corriger les distorsions des marchés agricoles mondiaux, notamment en éliminant en parallèle les subventions à l'exportation), 3.b (garantir l'accès aux médicaments essentiels), 8.a (accroître le soutien à l'aide pour le commerce), 10.a (mettre en œuvre le principe du traitement spécial et différencié) et 14.6 (interdire certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surpêche d'ici à 2020) des objectifs de développement durable.

58. Dans les bonnes conditions, le commerce donne accès à des produits, services et marchés étrangers, crée des économies d'échelle et génère de l'emploi. Il permet de mieux utiliser les ressources productives et peut favoriser les transformations structurelles débouchant sur de plus grandes capacités technologiques et une économie plus moderne susceptibles d'amorcer un développement économique à plus long terme. Les politiques mises en place doivent permettre de créer les bonnes conditions pour tirer profit des avantages que présente le commerce pour le développement et qui sont axés sur l'intégration économique, sociale et environnementale. En l'absence de politiques de partage de la prospérité, le commerce risque d'accroître les inégalités, d'exacerber les tensions sociales et d'entraîner une dégradation de l'environnement.

59. Une action collective mondiale passant par la coopération multilatérale dans le domaine du commerce est essentielle pour relever les défis transfrontaliers en matière de développement. Il est crucial d'insuffler un nouvel élan au partenariat mondial pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Le système commercial multilatéral reste la pierre angulaire d'un tel partenariat et devrait être considéré comme un bien public mondial.

A. Agriculture (objectif de développement durable 2)

60. Le soutien interne demeure un pilier fondamental du système commercial multilatéral. En l'absence de réformes, les marchés agricoles restent faussés et globalement perçus comme défavorables vis-à-vis des pays en développement. Les grandes économies ont réorienté leur appui de façon à privilégier principalement des mesures de la « catégorie verte » qui n'ont pas d'effet de distorsion sur les échanges. Ces dernières représentent l'essentiel du soutien interne (par exemple pour les produits laitiers, la volaille, les céréales, le coton et le soja). Alors que ce type de

obligations en matière de transparence en vertu de l'Accord en développant des portails nationaux et régionaux de renseignements sur le commerce.

soutien vise à ne pas fausser les échanges, ou le moins possible, d'aucuns craignent que la quantité globale du soutien fourni n'ait justement cet effet.

61. La plupart des pays en développement n'ont pas d'engagement de réduction du soutien ayant des effets de distorsion des échanges (appelé soutien « catégorie orange ») et ont uniquement droit au soutien de minimis et à l'appui prévu par l'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture (pour les petits agriculteurs ou les agriculteurs pauvres). Surveiller davantage, et éventuellement plafonner, le montant total des mesures de soutien qui ont un effet de distorsion sur les échanges est l'une des principales questions en suspens que les négociations de l'OMC sont appelées à régler.

62. Le soutien interne reste aussi une question clef pour le coton. Les quatre auteurs²¹ de l'initiative sur le coton, appelée Route du coton, cherchent à obtenir des réductions ambitieuses, rapides et spécifiques du soutien interne (notamment grâce à l'élimination des mesures globales de soutien propres au coton), des réductions supplémentaires des droits de minimis et une plus grande transparence sur les mesures de la « catégorie verte ».

B. Égalité des sexes (objectif de développement durable 5)

63. Le commerce est fondamental pour donner des possibilités d'emploi aux femmes. De nombreux pays en développement ont privilégié des stratégies de croissance induite par les exportations qui ont créé de nombreux emplois dont les femmes ont bénéficié, en particulier dans les secteurs manufacturiers à forte intensité de travail. Le secteur des services génère toujours plus de possibilités d'emploi pour les femmes. Par ailleurs, dans de nombreux pays en développement et pays les moins avancés, les femmes commencent à travailler davantage dans les services que dans l'agriculture.

64. Les tensions dans les relations commerciales, les mesures unilatérales prises en dehors du cadre de l'OMC et l'impression d'une escalade des tensions commerciales risquent de porter préjudice aux marchés et à la création d'emplois. Une telle situation affecte non seulement le nombre d'emplois générés par le commerce, mais aussi leur qualité. L'inégalité entre les sexes dans les salaires et les conditions de travail est utilisée comme une stratégie de compétitivité, en particulier au sein des chaînes de valeur mondiales. Un rapport récent de la CNUCED montre que l'intégration des marchés, au niveau régional comme à l'échelle mondiale, avait entraîné une augmentation du taux d'emploi des femmes dans la catégorie traditionnelle des ouvriers, mais pas parmi les travailleurs qui exercent des responsabilités supérieures et perçoivent des salaires plus élevés²².

65. Pour profiter pleinement d'un développement économique durable et partagé, il importe de mettre en œuvre tous les objectifs de développement durable en tenant dûment compte des disparités entre les sexes. Les politiques commerciales sensibles à l'égalité entre les sexes sont fondées sur des statistiques fiables. Toutefois, les statistiques relatives au commerce et aux entreprises n'ont pas été conçues pour prendre en considération la problématique hommes-femmes, et les statistiques sur la prise de décisions au sein des ménages sont rares. Les femmes sont souvent employées dans des domaines qu'il est difficile d'évaluer, tels que le travail informel, le travail non rémunéré et les tâches ménagères. Par conséquent, il convient de lancer des initiatives de coopération multilatérale pour : améliorer la disponibilité de

²¹ Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad.

²² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *East African Community Regional Integration: Trade and Gender Implications* (2018).

données ventilées par sexe ; évaluer les données nécessaires à l'élaboration de politiques commerciales sensibles à l'égalité entre les sexes ; débattre des moyens d'améliorer l'infrastructure des données afin de faciliter le couplage des données (par exemple, pour relier les statistiques sur les entreprises aux données relatives aux produits et aux ménages) ; et mettre au point de nouvelles approches permettant de recueillir les données nécessaires pour contribuer à des politiques commerciales plus sensibles à la problématique femmes-hommes.

66. En outre, il est nécessaire d'évaluer davantage l'impact des politiques commerciales sur les femmes et les hommes avant, pendant et après leur mise en œuvre. Par exemple, procéder à une évaluation *ex ante* de l'impact d'un accord commercial en cours de négociation sur les femmes et les hommes permet de prédire ses répercussions pour les femmes et d'ajuster en conséquence ses dispositions et/ou d'introduire des mesures compensatoires si l'impact probable est négatif, ou des mesures complémentaires pour accroître les effets positifs escomptés²³. Les initiatives de coopération multilatérale doivent chercher à appuyer le perfectionnement de ces outils d'évaluation sensibles aux disparités entre les sexes et leur utilisation généralisée.

C. Réduction des inégalités (objectif de développement durable 10)

67. Selon un rapport de la CNUCED²⁴, la libéralisation du commerce n'engendre pas nécessairement une baisse du chômage si le marché du travail s'adapte lentement au niveau sectoriel. Dès lors, pour que les stratégies politiques axées sur la coopération internationale portent leurs fruits, il conviendrait de considérer les résultats obtenus sur le marché du travail comme une préoccupation majeure, non seulement au niveau national, mais également au niveau international. À titre d'illustration, les négociations commerciales ne devraient pas seulement être motivées par des intérêts commerciaux et la compétitivité relative, mais aussi par les aspects liés à l'emploi et aux salaires. Qui plus est, les concessions et l'appui à l'ajustement ne devraient pas porter exclusivement sur les conditions d'accès aux marchés, mais aussi sur les effets sur l'emploi et les salaires. Dans le même esprit, des programmes d'aide pour le commerce devraient être évalués non seulement en fonction de leurs répercussions potentielles sur le commerce, mais aussi selon leur incidence potentielle sur la création nette d'emplois et les changements qui s'ensuivent en termes de revenus. Ces considérations contribueraient considérablement à renforcer la contribution du commerce à la réalisation de l'objectif de développement durable 10.

D. Subventions à la pêche (objectif de développement durable 14)

68. Seule une solution multilatérale aux subventions à la pêche nous permettra de lutter contre les incitations dangereuses à exploiter des stocks de poisson déjà très réduits. La volonté politique de s'attaquer aux fossés plus complexes qui existent dans les négociations et l'engagement constructif de l'ensemble des Membres seront des éléments essentiels à la réalisation de la cible 14.6 des objectifs de développement durable. D'autres approches commerciales multilatérales et régionales peuvent et doivent également contribuer à la viabilité des pêches. L'harmonisation des stratégies

²³ Dans ce contexte, la CNUCED a créé la boîte à outils du commerce et de la parité pour les évaluations *ex ante* de l'impact des réformes commerciales sur les femmes et les hommes.

²⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Market Access, Trade and Sustainable Development: the Labour Market Channel. Developing Countries in International Trade*, (Genève, 2018). (À venir).

qui tiennent compte des objectifs déclarés des objectifs de développement durable, pour une plus grande cohérence des politiques, doit soutenir ce processus. La CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement continueront d'appuyer les pays selon les besoins dans l'établissement d'un consensus sur les subventions à la pêche d'ici à 2019.

E. Questions relatives au développement

69. Le traitement spécial et différencié demeure une question ancienne et centrale concernant le rôle du développement dans le système commercial multilatéral. Bien qu'il n'existe pas de solution facile, les pays en développement cherchent à privilégier les dispositions qui seraient de nature à favoriser des politiques axées sur l'industrialisation, comme les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux prévue par les mesures concernant les investissements et liées au commerce et les dispositions de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. D'autre part, la mise en œuvre effective des décisions antérieures portant sur le traitement spécial et différencié reste un sujet de préoccupation majeur : par exemple, l'application intégrale de l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, qui fournit des incitations aux entreprises pour encourager le transfert de technologies vers les pays les moins avancés, n'est pas encore assurée.

70. Dans ce contexte, il importe d'assurer l'opérationnalisation effective de la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés en octroyant un traitement préférentiel pertinent sur le plan commercial aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés. Le renforcement des capacités des pays les moins avancés en matière de services et la facilitation de la reconnaissance des diplômes sont également importants. S'il est vrai qu'à ce jour, 24 notifications de traitement préférentiel pour les pays les moins avancés ont été faites dans le cadre de la dérogation concernant les services, aucun pays parmi les pays les moins avancés n'a effectivement eu recours à ces mesures.

71. Les pays misent de plus en plus sur l'économie et le commerce de services pour appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable. C'est d'autant plus vrai que la réalisation de beaucoup d'objectifs et cibles des objectifs de développement durable nécessitent un accès universel à des services de base essentiels, notamment des services liés à la santé, à l'éducation, aux finances, à l'eau, à l'environnement, à l'énergie, au transport, aux télécommunications et à l'informatique et aux communications.

IV. Conclusions

72. Le commerce est une source importante de prospérité, d'idées et de valeurs pour le développement durable. Il est néanmoins largement reconnu que les avantages de l'intégration commerciale n'ont pas été équitablement répartis entre les pays et au sein des sociétés et sont souvent concentrés entre un petit nombre d'acteurs, alors que tous les effets néfastes sur l'inclusion et les dimensions sociales et environnementales sont essentiellement perçus comme des facteurs externes. Ces résultats inégaux peuvent être à l'origine du scepticisme récent à l'égard des avantages de la mondialisation et du commerce, ainsi que de la résurgence des sentiments et politiques nationalistes et isolationnistes.

73. Alors que le monde cherche à tirer profit de la mondialisation dans la réalisation des objectifs sociaux, économiques et environnementaux inscrits dans les objectifs de

développement durable, le commerce doit impérativement jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire à la fois maintenir la croissance et assurer la cohérence avec le développement durable. En l'absence de politiques de partage de la prospérité, notamment par des mécanismes d'ajustement du commerce et du travail, le commerce peut accroître les inégalités, exacerber les tensions sociales et entraîner une dégradation de l'environnement. Des gammes de politiques dynamiques et cohérentes réunissant commerce, développement, et questions industrielles, macroéconomiques et sociales, entre autres, doivent être intégrées dans les programmes politiques nationaux. Ce faisant, il convient de reconnaître que le commerce est en train d'évoluer en réponse aux progrès technologiques, à l'expansion des chaînes de valeurs, aux nouveaux modèles commerciaux et à l'innovation politique.

74. Les marchés internationaux doivent être ouverts, mais ils doivent aussi être gérés de façon à veiller à ce que le commerce favorise le développement durable. L'établissement d'un partenariat mondial, dont l'élément central sera, en vertu de la cible 17.10 des objectifs de développement durable, un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, constitue un moyen de mise en œuvre essentiel des objectifs de développement durable. Malgré la hausse des tensions commerciales et la perspective réelle d'une guerre commerciale, les revers dans les négociations commerciales multilatérales et l'essor des processus régionaux et plurilatéraux, il est fondamental de redynamiser le système commercial multilatéral en tant que bien public mondial en lui donnant une pertinence et un élan renouvelés. L'intégration des dimensions relatives au développement durable dans les politiques, négociations et accords commerciaux constituerait un bon point de départ.

75. Le système des Nations Unies restera un acteur majeur dans le système commercial multilatéral compte tenu de l'impératif de développement que représente la redynamisation du Partenariat mondial pour le développement durable. Il devrait continuer de fournir un appui sans équivoque à la coopération commerciale multilatérale et à son rôle dans le développement afin de créer un environnement favorable au développement durable à l'échelle mondiale. Il représente la meilleure garantie contre le protectionnisme et le nationalisme économique et serait le mieux placé pour étayer la transparence, la prévisibilité et la stabilité du commerce international. Ce système a particulièrement œuvré au profit des économies les plus faibles et les plus vulnérables qui s'appuient sur le commerce pour lancer une transformation économique et stimuler le développement. Le système des Nations Unies pourrait fournir un appui utile aux efforts déployés par les Membres pour déterminer les mesures à prendre pour éliminer le scepticisme à l'égard du commerce et renforcer le multilatéralisme commercial afin de favoriser le développement durable.